

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2011

Présents : MM. PALENGAT Philippe, MAGENDIE Michel, Mme CAPDEVIELLE Lucie, M. LADEVEZE Thierry, Mme MATRAS Mireille, MM. PICOURLAT Jean-Luc, IVANAJ Anton, Mme LARROUTUDE Marie, MM. DE SOUSA Helder, LEBLOND Didier.

Absents : M. MORGADO Patrick, CAZENAVE Pierre-Alexandre, ABADIE Joël

Excusés : MM. COULATO Thierry, PORTALET Gabriel qui a donné procuration à M. LADEVEZE Thierry,

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 25 SEPT 2011

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil municipal que trois délégués et trois suppléants doivent être élus en vu de l'élection des sénateurs qui aura lieu le 25 sept 2011.

Les trois délégués élus sont :

IVANAJ Anton	10 pour
LEBLOND Didier	10 pour
PALENGAT Philippe	9 pour

Les trois suppléants élus sont :

LARROUTUDE Marie	10 pour
DE SOUSA Helder	10 pour
MAGENDIE Michel	10 pour

REMPLACEMENT D'UN AGENT PARTANT EN RETRAITE

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que lors de la séance du 13 mai 2011 il avait été décidé le remplacement l'ATSEM de l'école qui faisait valoir ses droits à la retraite au 2 août 2011.

Après étude de son dossier par la CNRACL il s'avère qu'il lui manque une année de cotisation compte tenu de la nouvelle réforme sur les retraites. Elle demande donc de prolonger son activité jusqu'au mois de juin 2012.

Pour ces raisons, Monsieur le Maire propose que le recrutement d'un agent à temps non complet représentant 28h de travail par semaine en moyenne soit repoussé d'une année.

Invité à se prononcer sur cette question, après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DÉCIDE de repousser d'une année le recrutement d'un agent à temps non complet représentant 28h de travail par semaine en moyenne.

PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

Voté à l'unanimité

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

Lors du Conseil municipal du 13 mai dernier, il avait été décidé l'augmentation du temps de travail de Mme MORGADO 20h à 32h à compter du 1^{er} septembre 2011.

Il s'avère que l'agent devant partir en retraite ce mois d'août 2011 prolonge son activité jusqu'au mois de juin 2012.

Pour ses raisons Monsieur le Maire propose de repousser l'augmentation du temps de travail d'un emploi à temps non complet au 1^{er} septembre 2012.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications, et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DÉCIDE l'augmentation du temps de travail de Mme MORGADO de 20h à 28h de travail par semaine en moyenne à compter du 1^{er} septembre 2011

DÉCIDE que le passage de 28h à 32h de travail par semaine en moyenne s'effectuera courant 2012

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures.